

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Esparron de Verdon à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	28 + 15	43
Total des voix : 82		

Date de convocation :
10/11/2023

Délibération n°  
23\_11\_CS6\_03

Etaient présents :

19 représentants du collège des communes ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Christian GAUDEMARD (Allemagne en Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups), Corine PELLOQUIN (Bauduen), Aurélia CARTON (Blieux) ; Nina JONKER (Castellane), Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Gérard LAGARDE (Riez) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole)

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Claude CHAILAN (Lambruisse)

1 représentante des villes-portes (collège des communes) (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Guy BURLE (Durance Luberon Verdon agglomération), Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) , Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentante des départements (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

Ont donné pouvoir :

14 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Amélie ROUVIER (Brenon) à Jean-Paul ROUX ; Nans BELLINI (Châteauvieux) à Bernard MAGNAN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Paul CORBIER ; Raymond CARLETTI (La Martre) à Jean-Marie PAUTRAT ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; Claude GUERIN (Peyroules) à Bernard CLAP ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Gérard LAGARDE ; Danielle STAES (Régusse) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Christine NEURY ; Patrick ROY (Roumoules) à Elisabeth SACIER ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) à Lucie GOSSMAN ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Nicole MOULIN ; Liliane MONTALAND (Bargème) à Antoine FAURE

1 représentant, porteur de 1 voix, a donné pouvoir : Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Aurélia CARTON.

Budget annexe GEMAPI 2023  
Décision modificative n° 1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 30 mars 2023 relative à l'approbation du budget annexe GEMAPI 2023

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget annexe GEMAPI 2023, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Ch / op	Libellé	DM 1
021	Immobilisations corporelles	-140
2188 / op 12	Autres	-140
040	Opérations d'ordre	140
139158	EPCI	140
TOTAL DM n° 1		0

... / ...

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Ch / op	Libellé	DM 1
<b>13</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>-1 925</b>
13158 / op 12	EPCI	-1 925
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 925</b>
281828	Matériels de transport	1 260
281838	Matériels de bureau et informatique	134
28188	Autres immobilisations	531
<b>TOTAL DM n° 1</b>		<b>0</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Ch.	Libellé	DM 1
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>-4 590</b>
6064	Fournitures de bureau	100
61521	Entretien terrains	-5 715
615228	Entretien bâtiments	1 125
6227	Frais d'acte et contentieux	455
6232	Fêtes et cérémonies	-755
6247	Transports collectifs	200
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>0</b>
64131	Rémunération non titulaires	-85
6458	Autres organismes sociaux	65
6488	Autres charges	20
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 665</b>
673	Titres annulés	2 665
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 925</b>
6811	Dotation aux amortissements	1 925
<b>TOTAL DM n° 1</b>		<b>0</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
	Libellé	DM 1
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>-140</b>
7472	Région	-140
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>140</b>
777	Quote-part des subventions	140
<b>TOTAL DM n° 1</b>		<b>0</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la décision modificative n° 1 du budget annexe GEMAPI 2023 telle que présentée ci-dessus et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Le 30/11/2023  
et publication ou notification du 30/11/2023

Le Président :  
Bernard CLAP

